

## Note de position du CIBE

### Révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) Propositions visant à faciliter l'atteinte des objectifs bois-énergie

14 décembre 2017

#### Bois-énergie : de multiples atouts au service des enjeux de la transition

##### Environnement : une solution écologique

- Energie renouvelable, limitation des gaz à effet de serre
- Faibles émissions de polluants atmosphériques

##### Territoire : une solution dynamisante

- Participation à l'indépendance énergétique de la France
- Valorisation des ressources ligneuses locales
- Création d'emplois locaux

##### Satisfaction des besoins et valorisation des ressources : une solution fiable et éprouvée

- Satisfaction de besoins divers (chauffage, process industriels, production d'électricité, éventuellement de froid)
- Technologies adaptées aux différentes ressources biomasse (plaquettes forestières, bois en fin de vie, sous-produits industriels...)
- Large gamme de puissance (de quelques dizaines de kW à plusieurs dizaines de MW) et rendement énergétique élevé

#### Un développement tributaire du prix des énergies fossiles et des politiques publiques

##### Hier...

- Forte évolution à la hausse des réalisations bois-énergie de 2006 à 2014 :
  - Augmentation du prix du pétrole
  - Mise en œuvre du Fonds Chaleur en 2009, géré par l'ADEME, qui a succédé au programme bois-énergie de l'ADEME

## ...comme aujourd'hui

- Des projets plus difficiles à monter depuis 2014 :
  - Effondrement du prix des énergies fossiles (gaz naturel, fioul domestique)
  - Réorganisation territoriale et contexte électoral
  - Baisse de l'aide aux structures d'animation bois-énergie
  - Possibles problèmes d'acceptabilité (émissions atmosphériques, inquiétude sur la durabilité)
- Effet positif (mais pour le moment insuffisant) de la contribution climat énergie (CCE), créée en 2014 et évoluant à la hausse depuis, avec une volonté d'accélération de cette évolution entre 2017 et 2022 ; tous les combustibles fossiles sont concernés par la CCE, à l'exception toutefois des gaz de pétrole liquéfiés (GPL) à usages combustible et cuisson (propane et butane) qui en sont aujourd'hui exemptés

## **Des propositions pour faciliter l'atteinte des objectifs**

### **Renforcement et simplification du Fonds Chaleur, accélération de son impact**

- Renforcement des moyens du Fonds Chaleur : doublement de l'enveloppe
- Simplification des règles du Fonds Chaleur et des démarches permettant d'en bénéficier
- Accélération des procédures d'instruction et d'attribution des aides : c'est dès aujourd'hui que le soutien est indispensable (faible prix des énergies fossiles, impact encore limité de la CCE)

### **Alignement de la taxation (CCE) des gaz de pétrole liquéfiés (propane et butane) sur celle des autres combustibles fossiles**

- Application du niveau de la CCE résultant des lois en vigueur (le choix de tout autre niveau induit une inégalité entre énergies fossiles)
- Assujettissement à la CCE de tous les acteurs et usages (là encore, toute restriction du champ d'application de la CCE induit une inégalité entre énergies fossiles)

### **Densification des réseaux de chaleur ENR&R par raccordement des logements chauffés à l'individuel gaz ou au tout électrique**

- Elargissement du Fonds Chaleur aux travaux sur les installations des réseaux secondaires (copropriétés, logements sociaux voire maisons le long d'un réseau)
- Possibilité d'utiliser d'autres aides en complément (crédit d'impôt, prime versée au propriétaire...) pour ces travaux

- Mise en place d'avances remboursables (sans intérêt) en complément des aides pour un effet de levier supplémentaire et une meilleure efficacité des aides publiques

## **Evolution vers un non assujettissement des réseaux de chaleur publics à l'encadrement communautaire des aides**

- Qualification des réseaux de chaleur publics de SIEG (services d'intérêt économique général)
- Qualification des aides publiques à ces réseaux de chaleur (Fonds Chaleur et autres) de compensations d'obligations de service public (application de l'arrêt Altmark) : ainsi, suppression de l'incompatibilité entre les appels d'offre publics et des plafonds d'aides dépendant de la taille des entreprises

## **Optimisation de la transposition de la directive MCP pour les émissions de NO<sub>x</sub> issues de la biomasse**

- Prise en compte de l'avis des professionnels dans la rédaction de la future réglementation
- Report des exigences pour les installations existantes

## **Valorisation agronomique des cendres, véritable action d'économie circulaire**

- Retrait de la fiche de surinterprétation de la réglementation : ainsi, suppression du blocage de la valorisation agronomique par différence d'interprétation des textes entre l'Administration et les professionnels
- Campagne d'analyses de cendres avant toute autre évolution réglementaire

## **Valorisation énergétique des bois en fin de vie, autre action d'économie circulaire**

- Evolution de la réglementation ICPE (rubrique 2910, combustion) pour permettre une valorisation énergétique d'un gisement de bois fin de vie
- Accompagnement financier des projets spécifiquement dédiés aux bois fin de vie

## **Révision des facteurs d'émission du CITEPA**

- Mise à jour urgente des facteurs d'émission notamment concernant les particules fines

## **Renforcement du soutien aux structures territoriales d'animation bois-énergie**

- Nécessité, dès maintenant, d'un fort soutien public aux animateurs afin qu'ils soient les plus efficaces possible dans leurs actions de promotion du bois-énergie, d'information et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet de



# Comité Interprofessionnel du Bois-Energie

chaufferie, de soutien à la structuration de l'approvisionnement en combustibles, de suivi des installations en fonctionnement et en projet

## **Intensification de la tarification du carbone aux niveaux national et européen**

- Maintien d'une dynamique volontaire d'une évolution soutenue du niveau de la contribution climat énergie (CCE) à l'horizon 2030
- Révision du marché européen du carbone afin d'envoyer un signal-prix fort